

Valorisez tous vos espaces avec nos SOLUTIONS DE COLLECTE ET DE TRI DE VOS DECHETS !



Des codes couleurs harmonisés pour chaque flux de déchets !



Papier



Emballages



Verre



Biodéchets



Autres déchets



QUE DIT LA LOI ?

→ Obligation de tri à la source :

Tout producteur ou détenteur de déchets doit mettre en place un tri des déchets à la source afin de favoriser leur réutilisation et leur recyclage : **papier, métal, plastique, verre et bois (5 flux)** à séparer du reste des déchets. Depuis juillet 2021 : rajout des **déchets de fraction minérale et de plâtre (7 flux)** provenant du secteur du bâtiment et à compter du 1er janvier 2025, les déchets de **textile (8 flux)**.

→ Simplification du tri :

Depuis le **1/01/2023**, tous les **papiers et emballages**, qu'ils soient en plastique en métal ou en carton, sont déposés dans des **contenants jaunes** : réduction du tonnage des ordures ménagères et meilleure revalorisation des déchets collectés.

→ Tri des biodéchets :

Depuis le **1/01/2024**, tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent procéder à un tri à la source des **biodéchets (9 flux)**.

→ Généralisation du tri :

A partir du **1/01/2025**, l'obligation de tri sélectif sera **étendue à tout l'espace public** : obligation de mettre en place des poubelles permettant le tri, la récupération et le recyclage des emballages produits « hors foyer ». Les obligations de tri et collecte séparée des déchets issus de la consommation courante du public et des salariés seront également **renforcés dans les Établissements recevant du public (ERP)**.

→ Sanctions en cas de non-respect :

Le tri à la source des 9 flux de déchets est une obligation. En cas de non-respect, les entreprises concernées peuvent se voir adresser une **injonction à effectuer les aménagements nécessaires**. Tout refus d'obtempérer est alors passible d'une **sanction administrative** pouvant atteindre 150 000 €. Le non-respect de ces obligations peut aussi constituer une **infraction pénale** punie de deux ans d'emprisonnement maximum et de 75 000 € d'amende.

Art. L541-21-2 du code de l'environnement

Art. L541-3 et 46 du Code de l'environnement

Décret n°2016-288 du 10/03/2016 - (Modifié le 16/08/2021) - Article 88 de la loi AGECE 2024



TRI EXTERIEUR

TRIROK

Point de tri 3 flux
Caréné
Bacs roulants

- 3x120L
- 3x240L
- 3x340L



SPECIAL BIODECHETS !

NOUVEAUTÉ

TRIROK

Point de tri 1 flux
Pédale + trappe

- 120L
- 240L



NOUVEAUTÉ

Point de tri 3 flux
Vigiprate
3x110L





TRI INTERIEUR



Réalisez votre espace de tri intérieur en 5 étapes :



- 1 Définissez le nombre de flux nécessaires
- 2 Évaluez la quantité de déchets à collecter
- 3 Étudiez les litrages dont vous avez besoin
- 4 Identifiez les lieux stratégiques de collecte
- 5 Sélectionnez les produits Rossignol répondant à vos attentes

ACCUEIL-COULOIRS
ZONES DE CIRCULATION



TRIMOUV

Meuble de tri
Carené ou vigipirate
- 2x60L - 2x110L
- 3x60L - 3x110L

Mobilité

CITWIN ESSENTIEL

Support sac
Sur pied ou mural
- 2x75L - 2x110L
- 3x45L



*Couleurs et ouvertures adaptées
aux types de déchets*



100% personnalisable

CUBATRI

Borne de tri
Bac ou support sac
- 40L - 75L
- 65L - 90L

SOLUTION CONNECTÉE, NOUS CONSULTER



TRIPOZ
Borne de tri
120L

Grand volume



MOVATRI GREEN

Poubelle de tri mobile
- 65L - 85L - 110L

Grande mobilité



CALITRI

Poubelle de tri
A poser ou mural

- 20L - 40L - 60L



NEOTRI

Poubelle de tri
- 15L - 30L - 50L



TRIBU

Corbeille de tri
- 2x8L - 3x8L
- 2x15L - 3x 15L



BUREAUX
ZONES DE PAUSE

CUBA

Poubelle de bureau
1L



Ouverture calibrée

PILEO

Collecteur
de piles
A poser
-2L -7L



MULTIGOB

Collecteur de gobelets
- 1600 gobelets
- 800 gobelets / 25L



Tous responsables, tous engagés avec ROSSIGNOL !

www.rossignol.fr



TRI RESTAURATION COLLECTIVE



MOBILY
Poubelle mobile
A pédale
- 60L
- 80L
- 120L

NOUVEAUTÉ

BOOGY
Poubelle
mobile
A pédale
90L



ALITRI
Meuble de tri
- 65L
- 90L
- 110L



Flux liquides



COLLECROULE

Support sac
Mobile à pédale
- 50L
- 110L



UTILO

Poubelle à pédale
- 30L - 50L
- 80L - 100L

PRATIK

Collecteur alimentaire
100L



TRIEZ EN TOUTE SIMPLICITÉ !

Optimisez la lecture des consignes de tri

Couleurs, Stickers et Plaques
adaptés aux types de déchets



PAPIER



EMBALLAGES



VERRE



BIODECHETS



AUTRES DECHETS



**PERSONNALISEZ
VOS ACCESSOIRES**



ACCESSOIRES

SPECIAL BIODECHETS !



Trappe intégrée
CUBATRI
Borne de tri
- 2x20L
- 2x10L



EVOLUTION

ALITRI
Kit de 3 meubles
Prêt à l'emploi
- 3x65L
- 3x90L
- 3x110L



ORGANIK GREEN
Poubelle compost
10L

NOUVEAUTÉ

MOBILY GREEN
Poubelle mobile
A pédale
60L





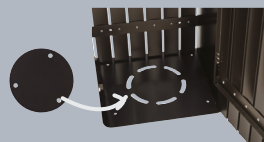
TRI EXTERIEUR



JANVIER 2025 : obligation de tri étendu à tout l'espace public.



ARTRI
Corbeille
A poser ou à fixer
Avec ou sans cendrier
110L



Anti-Nuisibles

ZENO BOIS

Corbeille
A poser ou à fixer
-40L -60L -80L



PARCS ET
JARDINS

CITWIN PREMIUM

Support sac
Sur pied ou mural
Avec ou sans cendrier
- 2x75L - 2x110L
- 3x45L



TULIPE

Corbeille
A poser ou à fixer
- 2x60L avec totem
- 2x40L avec couvercle
+ stickers

NOUVEAUTÉ

ARKEA BOIS - METAL - ETIK

Corbeille sur pied
Avec ou sans cendrier
2x60L



CYBEL

Corbeille
A poser ou à fixer
2x60L
Avec cendrier 1,5L
+stickers

Anti-Nuisibles



ARTRI EXTREME

Corbeille
A poser ou à fixer
110L

KOLOTRI

Corbeille de tri
A poser ou à fixer
80L



MILIEUX
EXTREMES

Couleurs et Ouvertures
adaptées au type de déchets



COLLEC

Supports sacs
Mural ou
sur poteau
110L

KOROK

+ MAESTRO EXTREME
Conteneur 2 roues
+ Cache conteneurs



TRI
SPECIFIQUE

ARKEA VOTE



Cendrier
de vote
2x3L

MOBISAC

Chariot de voirie
Avec ou sans couvercle
2x110L



FLASHEZ-MOI
et retrouvez notre catalogue



Nos solutions produits
disponibles sur notre catalogue
et notre site internet
+33(0) 2 43 01 55 55
contact@rossignol.fr

ROSSIGNOL
PRO

Votre Distributeur-Conseil